

Vous-même, ou votre procureur, pouvez avoir le mandat au bureau du receveur-général du Canada.

J'ai l'honneur, etc.,

WILLIAM DICKINSON,  
Sous-inspecteur général.

E. A. Meredith, écr.,  
Sous-Secrétaire d'Etat pour les Provinces, etc., etc., etc.

(39.)

BUREAU DU SECRÉTAIRE D'ETAT POUR LES PROVINCES,  
OTTAWA, le 25 janvier 1871.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur de vous informer que Son Excellence le gouverneur-général No. 443. en conseil a bien voulu ordonner qu'une somme de trois cent vingt piastres (\$320) \$320. vous soit payé pour services comme aide-gardien des magasins du gouvernement, à la Pointe-des-Chênes, Rivière-Rouge, en 1869-1870, à raison de \$1 50 par jour, et pour ses frais de route.

Je vous transmets ci-inclus un chèque pour le montant.

J'ai l'honneur, etc.

JOSEPH HOWE,  
Secrétaire d'Etat pour les Provinces.

Frank W. Johnston, écr.,  
Pointe-des-Chênes, Manitoba.

*Extrait du rapport d'un comité de l'honorable conseil privé, approuvé par Son Excellence le gouverneur-général en conseil, le 21 septembre 1870.*

Le comité du conseil a examiné l'extrait ci-joint des minutes d'une réunion de l'honorable bureau de la trésorerie, tenue le 14 septembre courant, et sur la recommandation de l'honorable ministre des finances, le comité est d'avis que diverses recommandations faites par le bureau soient adoptées et mises à effet.

Certifié.

WM. H. LEE,  
G. C. P.

A l'Honorable Secrétaire d'Etat pour les Provinces, etc., etc., etc.

*Extrait des minutes d'une réunion du bureau de la trésorerie, tenue à Ottawa, le 14 septembre 1870.*

Comptes de la Rivière-Rouge—Examiné les comptes suivants:—

*McArthur et Martin*, (Peter McArthur,) £19 8s. 0d. *W. G. Fossion*, £197 11s. 4d. Ces comptes ont été soumis à l'honorable Wm. McDougall qui, conformément au rapport de l'assistant-auditeur, recommande que le premier montant soit payé et que, sur le second, l'on retranche £49 4s 9d. ce qui laisse £148 6s. 7d.

*McArthur et Martin*—(réclamations diverses)—Ces réclamations ont également été soumises à M. McDougall qui recommande que les hommes accordés par le colonel Dennis soient payés.

Le bureau approuve ce règlement de comptes et recommande au conseil que les dits comptes soient payés.

Respectueusement soumis.

Trésorerie, Ottawa,  
16 septembre 1870.

F. HINCKS,  
Président